

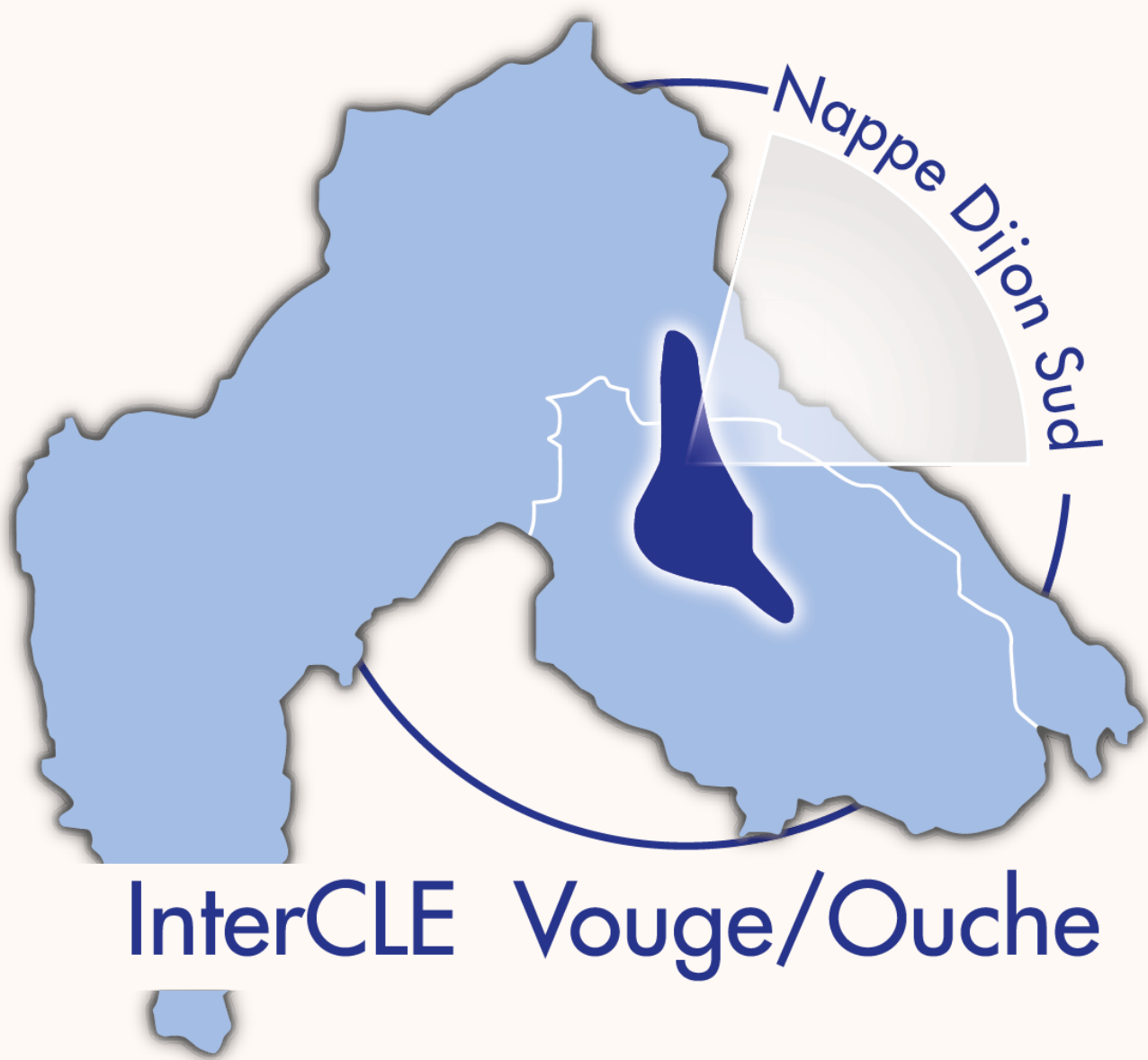
Le bureau d'études SEPIA conduit l'étude sur la définition des zones potentiellement désimpermeabilisables. Ces dernières ont été cartographiées sur les 11 communes situées sur la nappe.

Une priorité de désimpermeabilisation a également été établie en fonction des enjeux, contraintes et opportunités.

4 sites pilotes (aux configurations diverses) ont été retenus pour pousser la réflexion : avenue de Spy à Gevrey-Chambertin (rétrécissement de la chaussée et gestion des eaux pluviales à la source), un bâtiment désaffecté à Gevrey-Chambertin (infiltration et stockage des eaux pluviales), l'Esplanade François Rude à Fixin (récupération et infiltration) et le parking du Super U à Brochon (infiltration).



Auteur : Pixaby



InterCLE Vouge/Ouche

# BILAN 2022

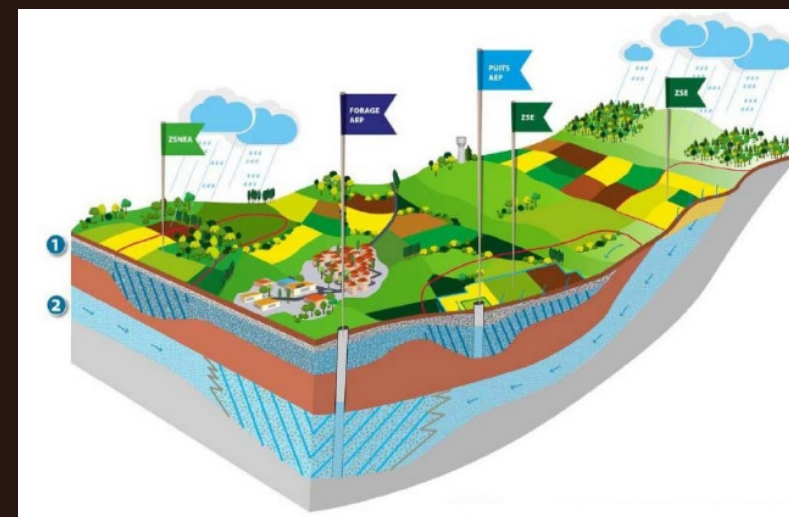
# CONTRAT DE NAPPE

# 2022-2024

## Volet 3 – Gestion qualitative

Finalisation des documents pour lancer les appels d'offres pour réaliser :

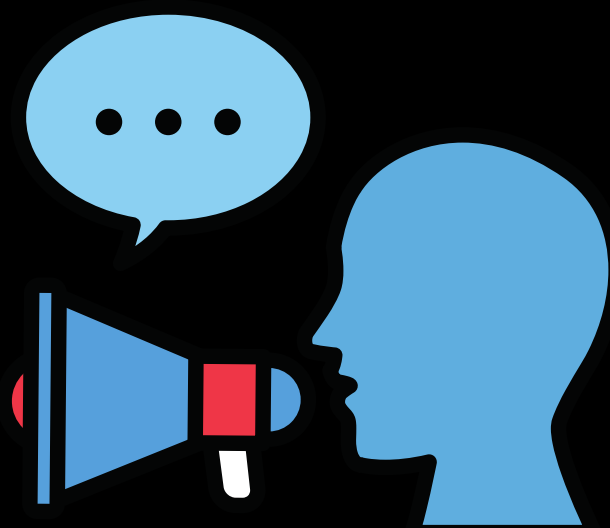
- le diagnostic des 11 ouvrages problématiques d'accès à la nappe situés dans les périmètres de protection de captage ;
- et, l'étude sur la définition des zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de la nappe.



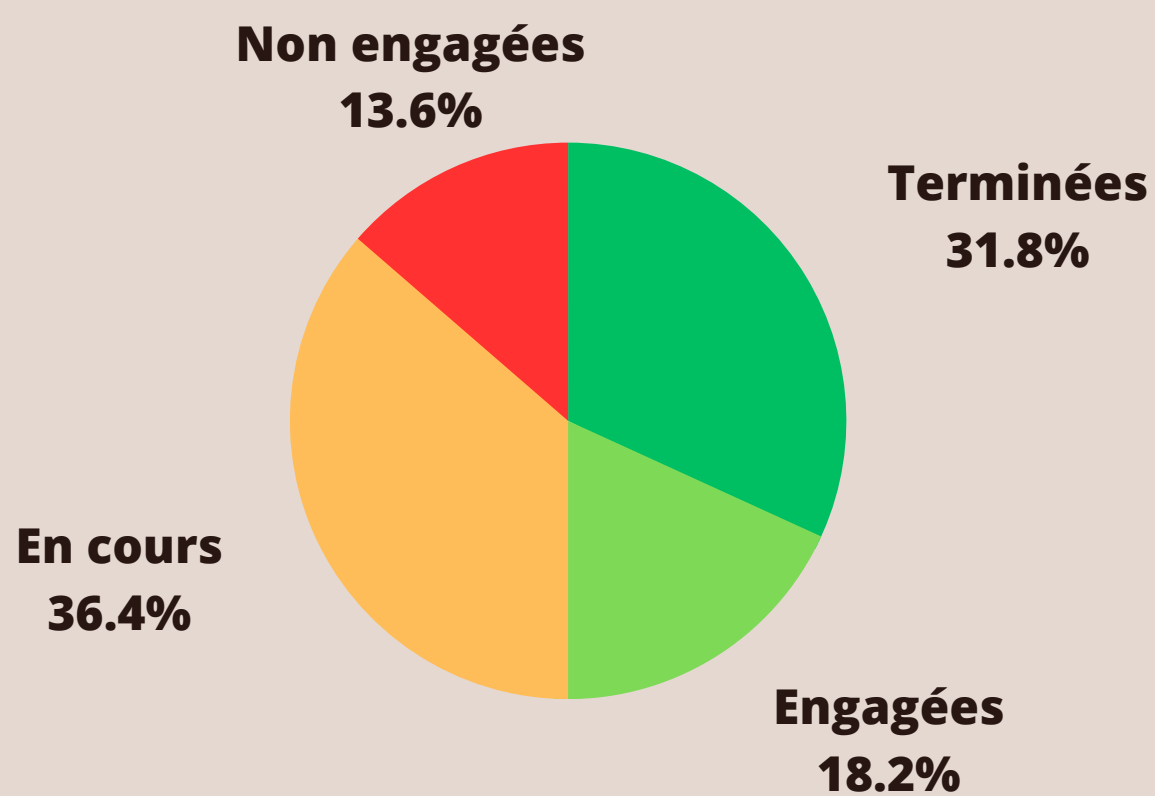
## Volet 1 – Gestion locale de l'eau

Lancement de plusieurs actions de sensibilisation : 5 balades nature avec 119 participants, une classe de CM1/CM2 sensibilisée et 18 élus avaient suivi la formation sur les eaux souterraines, le cycle de l'eau ainsi que les économies d'eau.

Le bilan de la qualité des eaux brutes a aussi été réalisé.



## État d'avancement des actions – 2022



## Volet 2 – Gestion quantitative



Le groupe de travail sur les économies d'eau chez les particuliers a permis d'aboutir aux lancements de deux marchés publics : l'un pour faire une campagne de communication, et l'autre, pour établir les diagnostics de consommation et l'équipement en matériels hydro-économes.

La restitution du bilan quantitatif a eu lieu le 08/11/2023 à Bessey-lès-Cîteaux.



## Coût des actions – 2022

Les dépenses de l'InterCLE en 2022 concernent :

- le poste de chargée de mission : 43 317,46 € TTC de salaires et charges patronales et 6 704,48 € TTC de frais de fonctionnement ;
- la désimpermeabilisation de la nappe de Dijon Sud : 15 900,00 € TTC ;
- l'étude-bilan de fin de contrat (2016-2022) : 34 645,00 € TTC ;
- la modélisation : 14 037,00 € TTC ;
- l'événement de signature du contrat de nappe : 653,91 € TTC ;
- les balades nature : 600,00 € TTC ;
- la conception de l'invitation pour la signature du contrat de nappe 2022-2024 : 693,00 € TTC ;
- l'acquisition de la mallette sur les économies d'eau (GASPIDO) : 900,00 € TTC.

L'état d'avancement de l'ensemble des actions du contrat de nappe est détaillé dans le rapport d'activité de 2022.